

Compte rendu de la séance du 19 décembre 2017

Présents : 7

Votants : 7

Présents : Jean Marie LECORNET, Linda BEAUCHAMP, Jean-Bernard CARTON, Yvon GUISE, Francis BEAUVARLET, Yves COLOMBEL, Fernand DEMERVAL

Représentés : Gérald BRISSEZ

Excusés : Brigitte BOURSIN,

Absents : Jocelyne LECTEZ, GUISE Florent

Secrétaire(s) de la séance: Linda BEAUCHAMP

1) Présentation du PADD du PLUi du Sud Artois par Monsieur HOUBART Fabrice de la Communauté de Communes Sud Artois et son représentant VERDI.

Voir le PADD comme un projet politique du territoire dans 15/20 ans.

Suite à un diagnostic, un scénario a été retenu lors des différentes réunions. Ce soir, présentation de ce scénario, pas de vote.

Ce PADD répond aux différentes lois.

Le document complet du PADD (100 pages) est consultable sur le site de la CCSA

Monsieur le Maire interroge sur la définition "dents creuses" (Scota)

* Réponse de Monsieur Houdart : Une parcelle de + de 5000m² et ou de plus de 100m de front sur rue, il faudra alors diviser pour bâtir plusieurs habitations.

En dessous, il y aura possibilité de faire une seule habitation.

La discussion se fait à différents moments de la présentation sur certains points, dont les nouvelles pratiques de mobilité (gare Achiet par ex)

En janvier/février 2018 : validation du PADD en CCSA, puis travail en réunions, phases administratives, enquêtes publiques, phases d'approbation prévue en 2019.

21h fin de cette présentation.

2) Compte rendu de la dernière réunion.

Monsieur Lecornet propose sa validation, il est adopté à l'unanimité sans correction.

3) Dossier "cimetière" devis de la Société GEST Cim relu par Monsieur le Maire pour un montant de 10.440€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote OUI à l'unanimité.

4) Demande de subvention de 100€ pour une élève qui fréquente le RPI Le Transloy /Barastre/Rocquigny pour la classe de neige. (ce qui est donné par les communes du RPI)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote OUI à l'unanimité.

Monsieur le Maire relate la réunion de la communauté de communes Sud Artois de lundi en ce qui concerne la compétence **EAU** et la compétence **ASSAINISSEMENT**.

La séance est levée à 21h15.